



Parle-t-on sécurité dans le mode d'emploi d'une machine ?

Lors de l'acquisition d'une nouvelle machine, il est d'usage de lire attentivement la notice d'emploi afin d'éviter tant les pannes que les accidents, mais en pratique, cette étape est régulièrement omise. D'ailleurs, avez-vous remarqué que dans les premières lignes d'introduction de la notice, le constructeur conseille de « (...) consulter la notice régulièrement afin de rafraîchir les connaissances de l'utilisateur (...) ». Dans la notice, outre les informations techniques relatives à la machine, de nombreux rappels à la sécurité apparaissent au fil des pages. Dans les quelques lignes qui suivent, vous retrouverez une liste non exhaustive des informations que l'on peut trouver dans un mode d'emploi de tondeuse autotractée.

Risques et conséquences liés à l'utilisation de la tondeuse

Bruit

Ex : Fatigue, déconcentration, dégâts auditifs

Brûlure

Ex : Contact du moteur, soleil

Chute

Ex : Due à l'état du terrain

Coupure

Ex : Contact avec des organes de coupe lors du débouillage

Ecrasement /renversement

Ex : Lors du déplacement, (dé)chargement, perte de contrôle de la machine



Intoxication

Ex : Inhalation des gaz d'échappement

Lombalgie / TMS

Ex : Manutention de la machine, posture de travail

Projection

Ex : Absence du bac de récupération, présence de cailloux dans le gazon

Vibrations

Ex : Arthrose, troubles du canal carpien

Dans le mode d'emploi, le 1^{er} chapitre « **précautions générales pour un usage sur** » détaille plusieurs points. Voici un extrait :



1. Avant l'usage :

- « *Lisez attentivement la notice, prêtez beaucoup d'attention aux instructions de sécurité pour éviter les blessures causées par un usage fautif ;*
- *Lisez attentivement les instructions précédées des avertissements libellés « Attention », « Important », et « Note » ;*
- *Prêtez attention aux étiquettes de sécurité de la machine et suivez les instructions afin d'éviter les blessures ;*
- *Essayez de vous accoutumer de la machine et en particulier de l'usage et de l'arrêt ;*
- *Si vous laissez travailler quelqu'un d'autre avec la tondeuse, expliquez-lui d'abord le fonctionnement et donnez-lui également cette notice à lire ;*
- *La machine dispose de différents systèmes de sécurité. Il est obligé que tous les panneaux et couvercles de protection soient à leurs place et en bonne condition ;*
- *(...). »*

Dans ces différentes recommandations, le constructeur insiste sur l'importance de se familiariser avec la technique et les notions de sécurité mais également de se former à l'utilisation pour éviter la survenance d'un accident à la suite d'une manipulation erronée. Plusieurs autocollants placés sur la tondeuse rappellent le port des EPI mais également les manipulations « de base » ainsi que celles à proscrire sont présents. Saviez-vous que si les autocollants sont abimés au fil des années, ou ont disparus, il est possible (et vivement conseillé) de les remplacer ?

Pour cela, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre revendeur de machine.

Si vous souhaitez vous former ou former vos salariés, à vous rendez-vous sur le site de la Mission Wallonne des secteurs Verts, un large choix de formations est disponible. Si vous avez une demande particulière pour une thématique de formation, n'hésitez pas à en faire la demande.

<https://secteursverts.be/catalogue-formations-secteurs-verts-2/>

2. Avant la tonte :

- « *Assurez-vous que la tondeuse est en bon état de fonctionnement et que les différentes sécurités soient présentes et fonctionnelles ;*
- *Vérifiez le bon état du terrain, en enlevant les éventuels cailloux, branchage ou autres obstacles susceptibles d'être projetés par la tondeuse ou de la bloquer ;*
- *Soyez en forme et alerte pour utiliser la machine ;*
- *Portez des chaussures solides (de sécurité) et un pantalon de travail et ne travaillez jamais nu-pieds ou vêtus de sandales ;*
- *(...). »*

Dans ce chapitre, on retrouve les notions de sécurité AVANT l'utilisation. A quoi dois-je faire attention avant la mise en fonctionnement de la machine ?

Il est souligné que « les différentes sécurités soient présentes et fonctionnelles », par cette mesure importante, la notice vous invite à ne pas court-circuiter le dispositif d'arrêt d'urgence, la barre homme mort etc., et que les capots de protection doivent être présents sur la machine.

L'utilisateur de la machine ne devra pas être sous l'emprise de médicament, drogue ou alcool, ayant pour effet de diminuer sa vigilance (et donc son temps de réaction face à une difficulté) mais également parce que son jugement pourrait être altéré (risque de manœuvres dangereuses).

Afin de limiter les conséquences d'un éventuel accident, l'utilisateur sera pourvu d'EPI tels que des chaussures de sécurité de type S3 offrant une protection des pieds tant pour le risque de coupure que pour les risques de perforation ou d'écrasement. D'un pantalon pour limiter l'impact en cas de projection d'un objet tranchant, de coupure ou de morsure de tige lors de passage dans des hautes herbes par exemple.

Nous conseillons de porter une protection auditive car la machine émet plus de 85dB(A). Le port protection auditive limite la survenance de surdité et diminue la sensation de fatigue engendrée par le bruit.

Avant la mise en marche et l'utilisation de la machine, on peut également vous conseiller d'effectuer quelques réglages comme la hauteur du guidon (à la hauteur comprise entre les coudes et la hanche) pour que l'utilisateur puisse avoir une position de travail confortable, ainsi que régler la hauteur de coupe des lames (en fonction du terrain, du résultat souhaité) pour éviter d'effectuer ces ajustements alors que le moteur est allumé. Une vérification du terrain permet de s'assurer qu'aucun objet ne pourra être projeté et risquer de blesser une personne de passage, un collègue ou d'endommager tant la tondeuse qu'un véhicule, des fenêtres, luminaires ou autre à proximité de la zone de travail.

3. Lors de l'usage :

- « Assurez-vous que le périmètre de sécurité soit respecté ;
- Avancez dans le sens de marche ;
- Si la tondeuse se bloque, éteignez la machine avant toute intervention et attendez quelques minutes avant d'intervenir. Il est fort probable que la lame tourne encore après l'arrêt du moteur à cause de la force centrifuge de cette dernière ;
- Arrêtez la lame pour traverser des surfaces autres que gazon ou pour entrer ou sortir de la pelouse à couper ;
- (...). »

Pendant la tonte, la mise en place et le respect d'un périmètre de sécurité, permet à l'utilisateur de se concentrer le travail à effectuer, mais également à limiter les conséquences liées au risque de projection.

Si la machine se bloque ou qu'il y a un bourrage, dans la précipitation, l'utilisateur aura tendance à vouloir intervenir rapidement, oubliant de couper le moteur. Si le « double guidon » n'est pas maintenu, il coupe la rotation des lames, il est donc important de ne jamais « colsonner » les « deux guidons » ensemble afin de maintenir cette sécurité en bon fonctionnement. Si une intervention doit être effectuée à proximité des lames, nous vous conseillons, non seulement d'attendre l'arrêt du moteur, l'arrêt complet des lames, mais aussi de porter des gants pour limiter le risque de coupure.

4. L'usage sur une pente :

- *« Nous conseillons de ne pas utiliser cette tondeuse sur une pente, mais d'utiliser une tondeuse spécialement destinée au travail sur pentes. Les conditions de travail sur pentes, comme l'angle d'inclinaison, les conditions du sol et du gazon, la méthode de travail etc., pourront favoriser des glissades ou une trop grande vitesse de rotation du moteur pouvant entraîner des blessures ;*
- *N'utilisez jamais la tondeuse si le risque de glissades existe,*
- *Faites toujours attention à vos pieds ;*
- *(...) ».*

Généralement sur les tondeuses, un autocollant rappelle la pente maximale de terrain à ne pas dépasser. Il est conseillé de travailler perpendiculairement au sens de la pente afin que le bac de ramassage puisse se remplir correctement et éviter non seulement le renversement de la machine, mais également la perte de contrôle de celle-ci à la suite d'une mauvaise répartition du poids dans le bac. Dans le cas de travail en pente, le risque de chute, d'écrasement ou de renversement est accru. L'utilisateur veillera à être alerte et muni des EPI évoqués plus haut dans cet article.

5. L'entretien de la machine :

- *« Pour exécuter l'entretien de la machine, mettez-la sur un sol plat et dur ;*
- *Coupez le moteur et enlevez la clé pour l'entretien ;*
- *Immédiatement après l'usage, le moteur, le pot d'échappement etc. sont excessivement chauds, alors attendez quelques instants et laissez refroidir ces éléments afin d'éviter des brûlures ;*
- *(...) ».*

Parce qu'un entretien régulier, permet de détecter d'éventuelles pannes et maintiendra la machine en bon état de fonctionnement, nous vous conseillons de planifier un entretien régulier et adapté selon les informations de la notice technique.

Certains entretiens peuvent être réalisés aisément à l'aide du mode d'emploi de la machine, d'autres nécessiteront l'intervention d'un mécanicien professionnel. Pour faciliter la réalisation du petit entretien, nous vous conseillons de garder les modes d'emploi de machines dans un bac ou une farde par exemple. De cette manière, ils seront facilement consultables. Vous pouvez aussi y ajouter des annotations ce que vous jugerez utiles pour simplifier sa compréhension, faciliter la prise en main de la machine et son entretien, par exemple en surlignant les éléments importants. De plus, la tenue et la mise à jour d'un carnet d'entretien par machine permettra une gestion pratique du parc de machines de l'entreprise.

Pour que l'entretien soit réalisé dans les meilleures conditions, il est préférable que la machine soit stabilisée et suffisamment éclairée. Couper le moteur et retirer la clé (et débrancher la bougie) éviteront un démarrage non souhaité ou encore que la machine ne soit renvoyée pour un travail alors que les travaux d'entretien ou de réparation ne soient effectués. Lors de cette tâche, le port de gants limitera le risque de coupure ainsi que le risque de brûlure comme décrit par le constructeur. Lorsqu'un dysfonctionnement est détecté sur une machine, nous recommandons, de remplacer les pièces abîmées ou cassées pour éviter les mauvaises surprises sur chantier mais surtout pour éviter les accidents.

6. La remise de la machine :

- « Après l'usage, ne mettez jamais une bâche sur la machine encore chaude, parce que le moteur et les pièces encore chaudes peuvent causer un incendie ;
- Laissez la machine suffisamment refroidir avant de la remettre à l'intérieur ;
- Pour réduire au moins le risque d'incendie, veillez à ce qu'il n'y ait pas de feuilles, ni de gazon, ni trop de graisses à proximité du moteur, du pot d'échappement et de l'accu. Et éloigné du stockage de carburant.
- (...) ».

Dans la notice, les recommandations faites par le constructeur pour la remise de la tondeuse abordent essentiellement le risque lié à l'incendie.

Nous vous conseillons également, toujours dans l'objectif de limiter la survenance d'un incendie, de vider le bac avant de stocker la machine dans un endroit à l'abri des intempéries. Si vous nettoyez les lames, vérifiez leurs fixations et leurs tranchants et débarrassez la tondeuse des « croûtes » d'herbe qui se sont formées autour des lames, vous limiterez la corrosion de la table de coupe et augmenterez la durée de vie de votre machine. De plus, votre machine sera déjà prête pour une future utilisation.

En parcourant le mode d'emploi, on peut remarquer que le constructeur est attentif à la sécurité de l'utilisateur, à de nombreuses reprises des rappels de sécurité sont faits. Le constructeur donne également des informations concernant les EPI à porter lors de l'utilisation de la machine.

Nous ne pouvons que vous conseiller de prendre le temps de lire attentivement les notices et modes d'emploi reçus lors de l'acquisition d'une nouvelle machine. Les utilisateurs doivent pouvoir y avoir accès facilement (c'est une obligation légale, tout comme la mise à disposition des fiches de poste ou de sécurité).

Pour vous soulager dans les démarches « vers plus de sécurité », PreventAgri a élaboré et met à votre disposition de nombreuses fiches de poste liées à l'utilisation des machines.

En consultant le site internet <https://secteursverts.be/preventagri-prevention-securite-secteurs-verts/>, vous pourrez télécharger et modifier les fiches de postes en fonction des besoins de votre entreprises.